

Crowe Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Immeuble le Saphir

14, Quai du Commerce

69009 LYON

S3C Gestion

51, rue Deleuvre

69004 LYON

ROCTOOL

S.A. au capital de 1 363 237,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs
mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou
donnant droit à l'attribution de titres de créance avec
suppression du droit préférentiel de souscription**

**Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025
- 4^{ème} et 5^{ème} résolutions -**

Roctool

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025 – 4^{ème} et 5^{ème} résolutions -

ROCTOOL

S.A. au capital de 1 363 237,20 €

Savoie Technolac

73370 LE BOURGET DU LAC

R.C.S. Chambéry : 433 278 363

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 et L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, pour un montant maximum de 1.200.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'émission est réservée aux bénéficiaires suivants :

- 1) Sociétés et/ou fonds d'investissement de droit français investissant à titre habituel dans des sociétés afin de permettre à leurs actionnaires ou associés de bénéficier d'une réduction d'impôt ou sur le revenu (article 199 terdecies-OA du CGI) pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 50.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 15 souscripteurs.
- 2) Sociétés et/ou fonds d'investissement de droit français ou étranger investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 300.000.000 d'euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur des sociétés développant et commercialisant des technologies et procédés industriels innovants et participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 50.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 15 souscripteurs.
- 3) Entreprises et/ou partenaires industriels, de droit français ou à l'étranger ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société, et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces entreprises et/ou partenaires contrôlent, qui contrôlent ces entreprises et/ou partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces entreprises et/ou partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 50.000 euros (prime d'émission incluse).
- 4) Tous partenaires stratégiques ou commercial de la Société, situés en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.), commerciaux avec la Société (ou une filiale), directement ou via une ou plusieurs entités que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Roctool

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2025 – 4^{ème} et 5^{ème} résolutions -

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer jusqu'au 18 mars 2027, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2025

Les Commissaires aux comptes

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Romuald COLAS

DocuSigned by:

F0AF3F74BC85411...

Sophie LIVIO

DocuSigned by:

2E9A15AE9CE0461...

S3C Gestion

Bruno DEBRUN

DocuSigned by:

FCB422442B68456...